

province de Manitoba, et particulièrement dans le district de Macdonald. Et puis, si la prochaine élection générale prévue donne le résultat visé par le présent bill, on dira que ce résultat est l'expression libre du vœu populaire, ou de la nation canadienne entière.

Et puis l'on ose faire miroiter la présente législation comme accordant un grand privilège à nos soldats.

Et qui identifiera ces soldats dans les tranchées? Qui pourra dire comment ils ont voté? Combien de personnes seront autorisées à briguer leurs suffrages avant qu'ils soient appelés à remplir leur bulletin de vote? Quelle protection ces votants qui se trouvent sous le contrôle d'officiers politiques, prévenus, impérieux, dépourvus de tout scrupule et de tout principe, quelle protection, dis-je, ces votants recevront-ils. Nous connaissons cette classe de politiques sans scrupule. Nous savons comment ils ont déjà gagné des élections; nous savons qu'ils ont eu recours à des méthodes approuvées des hommes faisant actuellement partie du gouvernement auquel nous devons le présent bill.

Dans ces circonstances, je ne puis laisser discuter ce bill en comité général sans protester contre ce projet de loi—le plus injuste, le plus déraisonnable, le plus audacieux effort qui ait jamais été tenté pour escamoter une victoire électorale. Si une élection générale ne doit pas avoir lieu prochainement, pourquoi presser maintenant l'adoption du présent bill? Si une élection générale doit avoir lieu prochainement, ce sera dans quelques semaines seulement que le vote de nos soldats sera pris.

Dans ces circonstances, donc, le devoir de tout homme tenant à l'honneur de son pays et à la dignité de nos soldats, est de les protéger contre l'application d'un principe vicieux comme l'est celui du présent bill.

L'honorable M. POIRIER: Je ne discuterai pas le principe du bill parce que ce principe a été adopté.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Ecoutez, écoutez.

L'honorable M. POIRIER: Qu'il soit bon, mauvais, ou indifférent, le présent bill n'intéresse à bien dire que la Chambre des communes. Le Gouvernement et l'opposition dans les Communes ont discuté et adopté ce bill. Or, le Sénat va-t-il une fois de plus intervenir, ou se mêler des affaires domestiques ou internes, pour ainsi dire, de l'au-

tre Chambre? Trop souvent le Sénat s'est heurté—permettez-moi de me servir de cette expression—contre des bills adoptés par les Communes, et cela dans l'unique but de favoriser un parti ou un autre.

Quelques VOIX: Ecoutez, écoutez.

L'honorable M. POIRIER: Nous avons rejeté, ici, un bill ayant pour objet l'achat de voix ferrées pour les relier au réseau de l'Intercolonial, et ce rejet a été opéré sans s'occuper sérieusement de l'importance de la proposition soumise, et simplement, d'après moi, parce que l'on soupçonnait que l'achat de ces voies ferrées pourrait, lors des prochaines élections, favoriser l'un des deux partis politiques plus que l'autre. Il me semble que le Sénat du Canada ne devrait pas se conduire de cette manière dans ses délibérations. Les bills devraient être appréciés par le Sénat selon leur mérite; mais si l'objet d'un bill n'intéresse que la Chambre des communes, le Sénat devrait l'adopter, particulièrement s'il ne consacre aucun principe important—comme c'est généralement le cas dans les bills de cette nature. Comme je l'ai dit, vu que la motion demandant l'adoption du bill en deuxième lecture a été adoptée, je ne discuterai pas le principe du bill. Si c'était le temps de le faire, je pourrais trouver à redire à quelques-unes de ses dispositions, comme je pourrais en approuver d'autres; mais puisque ce n'est plus le temps de le faire, je voterai en faveur du bill, parce que c'est une proposition de loi qui concerne particulièrement, comme je l'ai dit, la Chambre des communes, et parce que le Sénat n'a rien à gagner à se mêler d'affaires qui ne l'intéressent à bien dire aucunement.

L'honorable M. CLORAN: Je suis étonné de la déclaration qui vient d'être faite par l'honorable sénateur de l'Acadie. Il désire que le Sénat adopte le présent bill parce que c'est la Chambre des communes qui lui a donné naissance et qui l'a adopté. Cet honorable sénateur a voulu nous mettre sous l'impression que ce bill a été unanimement approuvé par la Chambre des communes. Je proteste contre toute tentative de ce genre, ou contre toute déduction tirée dans ce sens, parce qu'elle est absolument contraire à la vérité. Si un bill présenté par le gouvernement actuel a été énergiquement combattu par le parti libéral dans la Chambre des communes, c'est bien le bill qui est maintenant devant nous. Pourquoi donc l'honorable sénateur de l'Acadie essaie-